



# Bulletin Officiel

N° 4427 Jeudi 29 Août 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

#### RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIFS A LA PUBLICATION

DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013 2

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING - 2013-1 - 3-8

UNIFACTOR - 2013 - 9-12

ATL - 2013-2 - 13-15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

### ANNEXE I

#### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIIN 2013

- AIR LIQUIDE
- ESSOUKNA

### ANNEXE II

#### OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « BEST LEASE »

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2013**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné par les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Emprunt Obligatoire

#### « Tunisie Leasing 2013-1 »

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **29/05/2012** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **23/04/2013** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2013-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,50% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,50% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ **Catégorie A** : 7% sur 5 ans.
- ❖ **Catégorie B** : 7,25% sur 7 ans avec 2 années de grâce.

#### Renseignements relatifs à l'opération

**Montant** : L'emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2013-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2013-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/08/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/10/2013** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013** les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/08/2013** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 330 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 168 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par des crédits extérieurs.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Nature, forme et délivrance des titres**

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** «TUNISIE LEASING 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délais de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

### Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/10/2013** seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **03/10/2013** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

### Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### Taux d'intérêt

Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
  - ✓ Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
  - ✓ Taux fixe: Taux annuel brut de 7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grace:**
  - Taux fixe: Taux annuel brut de 7,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

### Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **03/10** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **03/10/2018** pour la catégorie A et pour le **03/10/2020** pour la catégorie B.

#### Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 735 500 Dinars (en considérant un taux nominal de 6,226% à titre indicatif). Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

### Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **03/10/2018** pour la catégorie A et le **03/10/2020** pour la catégorie B.

### Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### Paieement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03/10** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **03/10/2014** Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/10/2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/10/2016**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7% l'an (pour la catégorie A) et 7,25% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013 qui est égale à 4,299% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» sont émises selon deux catégories une catégorie A sur une durée de **5 ans** et une catégorie B sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.
- **Durée de vie moyenne:** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.
- **Duration de l'emprunt :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,751 années** (pour la catégorie A) et **4,317 années** (pour la catégorie B).

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

### Notation de la société :

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+(tun)** et sa note à court terme à **F2(tun)**, avec perspective stable. En date du 13 février 2013, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et **F2 (tun)** pour la note à court terme.

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale **F2** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées **F1**.

### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **02 aout 2013**.

- Suite -

La note **BBB+** à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues par les souscripteurs de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » seront assurés par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux emprunts obligataires suivants : TL 2007/2, TL 2008/1, TL 2008/2, TL 2008/3, TL 2009/1, TL Subordonné 2009, TL 2009/2, TL 2010/1, TL 2010/2, TL Subordonné 2010, TL 2011/1, TL 2011/2, TL 2011/3, TL 2012/1, TL 2012/2, TL Subordonné 2013. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers. Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **Prise en charge par la STICODEVAM**

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro n° **13-0831** en date du **07 août 2013**, du document de référence «**Tunisie Leasing 2013**» enregistré auprès du CMF en date du **10 juillet 2013** sous le n° **n°13-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 30 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.



## AVIS DES SOCIETES

### VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF :

**Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 30/06/2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Union de Factoring tenue le 30/06/2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars, dans un délai ne dépassant pas les 5 années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 24/05/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

➤ **Dénomination de l'emprunt :**

« UNIFACTOR 2013 »

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

➤ **Prix d'émission :**

100 dinars par obligation.

➤ **Prix de remboursement :**

100 dinars par obligation.

➤ **Forme des obligations :**

Les obligations sont nominatives.

➤ **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**octobre** de l'année n-1 au mois **septembre** de l'année n.
- Taux annuel brut fixe de 7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour le présent emprunt.

➤ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2013, qui est égale à 4,299%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 5 ans.

➤ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 ».

➤ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire «UNIFACTOR 2013» est égale à 2,751 années.

➤ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 14/10/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 14/10/2013, et ce même en cas de prorogation de cette date.

➤ **Amortissement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 14/10/2018.

- Suite -

➤ **Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 14 octobre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 14/10/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

➤ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 29/08/2013 et clôturées sans préavis au plus tard le 14/10/2013. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 14/10/2013, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 29/10/2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 29/10/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 29/08/2013 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en bourse sis 4 rue 7036 El Menzah IV et l'Amen Invest – Intermédiaire en bourse sis au 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «UNIFACTOR 2013» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinar pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

➤ **Garanties bancaires :**

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16/10/2012 à Union de Factoring, sur l'échelle nationale, les notes suivantes :

- Note long terme : BB (tun)
- Note court terme : B (tun)
- Perspective : Stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Union de Factoring reflètent une qualité d'actifs faible bien qu'en amélioration, ainsi qu'une liquidité serrée. Par ailleurs, les notes intègrent également le soutien que pourraient apporter les actionnaires bancaires d'Unifactor à la liquidité de la société en cas de besoin et l'amélioration de ses ratios de solvabilité et de sa rentabilité.

➤ **Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 28/05/2013, la note à long terme « BB (tun) » à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 » objet de la présente note d'opération.

➤ **Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société Union de Factoring s'engage à charge l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UNIFACTOR 2013 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :**

L'Union de Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre le ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0833** en date du **14/08/2013**, du document de référence enregistré par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/005** en date du **14/08/2013** et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 31/08/2013, est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV, de l'Amen Invest intermédiaire en bourse – 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**« ATL 2013-2 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

**Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2013-2 »

**Montant :** 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jaffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 29 AOUT 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,796%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,800%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,804%	1 001,338
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,806%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,812%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,824%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,835%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,839%	1 015,583
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,846%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,855%	1 027,712
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,860%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014	4,865%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,971%	1 027,294
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,132%	997,268
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,232%	999,954
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,767
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 040,072
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	983,523
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,978%	977,487
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,211%		962,487
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,270
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		951,927

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,386	146,401		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,887	12,888		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,326	1,327		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,927	35,931		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,807	48,810		
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	160,468	160,516		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	556,057	555,938		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	120,603	120,239		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	122,469	122,384		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,579	116,533		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,923	111,831		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,886	87,724		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	128,501	127,817		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	96,959	96,917		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,676	106,732		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 340,651	1 343,183		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 269,280	2 271,075		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	103,293	104,343		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,171	102,688		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,521	122,723		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 191,447	1 197,530		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	125,944	126,449		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,333	15,418		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 892,802	5 903,747		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 040,470	5 049,737		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,184	2,180		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,893	1,892		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,101	1,103		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,682	106,694
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,974	102,984
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,272	104,282
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,247	101,258
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,083	102,094
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,569	105,578
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,626	102,637
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,195	102,205
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,778	102,788
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,211	104,220
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,592	100,601
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,751	102,762
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,745	102,755
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,467	105,478
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,253	104,264
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,086	102,094
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,294	101,304
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,309	103,318
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,158	101,169
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,268	102,277
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,204	103,213
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,128	101,139
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,404	102,414
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,527	103,536
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,983	100,993

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,382	10,383
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,685	101,695
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,251	102,261
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,877	99,946
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,618	67,554
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	148,718	148,747
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 479,564	1 479,341
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,240	108,240
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	106,757	106,746
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,882	86,001
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,697	16,713
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	271,246	271,319
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,302	36,143
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 339,571	2 336,505
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	76,300	76,252
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,633	56,587
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,428	100,441
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	110,539	110,551
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	99,637	99,611
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,313	11,317
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,036	12,034
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,912	14,897
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,457	14,457
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,856	11,858
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,722	10,719
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,468	10,469
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,591	10,591
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,646	126,389
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	126,526	126,393
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,239	10,235
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	102,484	102,294
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,949	19,977
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	79,412	78,935
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	80,471	79,995
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	97,260	97,278
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	93,940	93,769
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,880	98,846
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,414	99,402
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,438	95,993
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	101,537	102,776
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	128,302	128,753
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,593	10,600
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,235	116,110
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,746	116,755
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,929	102,837
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	98,115	97,973
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	181,290	183,952
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	161,028	162,632
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,576	141,935
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 859,670	9 997,443
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,523	20,028
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	131,918	132,302
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 499,149	1 502,440
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	107,449	107,264
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,666	87,327
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	113,480	114,368
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 027,421	9 015,984
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,521	9,529
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,271	9,314

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001  
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -  
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE  
du  
CMF  
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'Avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY.

**SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2013**

**BILAN : ACTIFS**

période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2013

*(Chiffres en Dinars)*

	Notes	Au 30 juin 2013	Au 30 juin 2012	Au 31 Déc. 2012
<b>Actifs non courants</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles	(1)	1 935 924	1 111 600	1 868 613
Moins: amortissements		-1 195 842	-1 022 996	-1 044 404
		740 082	88 604	824 209
Immobilisations corporelles	(1)	98 467 073	92 720 325	96 489 999
Moins: amortissements		-61 688 723	-56 481 767	-59 155 769
		36 778 350	36 238 558	37 334 230
Immobilisations financières	(2)	928 959	928 499	927 960
Moins: provisions		-92 837	-92 837	-92 837
		836 122	835 662	835 123
<b>Total des Actifs immobilisés</b>		<b>38 354 554</b>	<b>37 162 824</b>	<b>38 993 562</b>
Autres actifs non courants				
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>38 354 554</b>	<b>37 162 824</b>	<b>38 993 562</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks		4 077 477	4 035 114	3 952 270
Moins: provisions		-22 337	-22 337	-14 837
	(3)	4 055 140	4 012 777	3 937 433
Clients et comptes rattachés		23 439 024	15 890 370	20 175 443
Moins: provisions		-357 245	-297 846	-292 247
	(4)	23 081 779	15 592 524	19 883 196
Autres actifs courants		9 201 253	14 644 584	9 718 541
Moins: provisions				
	(5)	9 201 253	14 644 584	9 718 541
Placements et autres actifs financiers		10 136	6 312	10 697
Moins: provisions				
	(6)	10 136	6 312	10 697
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	1 883 038	1 383 270	626 905
<b>Total des actifs courants</b>		<b>38 231 346</b>	<b>35 639 467</b>	<b>34 176 772</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>76 585 900</b>	<b>72 802 291</b>	<b>73 170 334</b>

**SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2013**  
**BILAN : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
 période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2013

*(Chiffres en Dinars)*

Notes	Au 30 juin 2013	Au 30 juin 2012	Au 31 Déc. 2012
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	30 282 050	27 758 550	27 758 550
Réserves	5 743 173	2 688 413	2 688 413
Subventions reçues	1 095 475	1 313 049	1 199 204
Fonds social	126 370	90 000	24 970
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>37 247 068</b>	<b>31 850 012</b>	<b>31 671 137</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 418 116</b>	<b>6 290 262</b>	<b>11 341 004</b>
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)			2 523 500
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(8) 42 665 184</b>	<b>38 140 274</b>	<b>43 012 141</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	(9) 3 081 918	5 588 010	3 081 918
Autres passifs financiers (dépôts de garantie)	(10) 11 960 579	12 492 656	11 938 215
Provisions	(11) 82 779	492 367	67 735
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>15 125 276</b>	<b>18 573 033</b>	<b>15 087 868</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(12) 5 878 416	4 759 041	7 819 162
Autres passifs courants	(13) 6 640 770	6 031 667	4 055 039
Concours bancaires & A. passifs fin.	(14) 6 276 254	5 298 276	3 196 124
<b>Total des passifs courants</b>	<b>18 795 440</b>	<b>16 088 984</b>	<b>15 070 325</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>33 920 716</b>	<b>34 662 017</b>	<b>30 158 193</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>76 585 900</b>	<b>72 802 291</b>	<b>73 170 334</b>

**SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2013**

**ETAT DE RESULTAT**

période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2013

*(Chiffres en Dinars)*

	Notes	Au 30 juin 2013	Au 30 juin 2012	Au 31 Déc. 2012
Revenus	(15)	17 602 301	14 083 272	28 880 935
Coût des ventes	(16)	-10 571 452	-8 111 843	-18 065 806
<b>Marge brute</b>		<b>7 030 849</b>	<b>5 971 429</b>	<b>10 815 129</b>
Autres produits d'exploitation	(17)	208 203	182 428	663 756
Frais de distribution	(18)	-298 267	-294 139	-574 523
Frais d'administration	(19)	-1 788 310	-1 339 138	-1 811 688
Autres charges d'exploitation		-1 188 776	-796 793	-890 560
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 963 699</b>	<b>3 723 787</b>	<b>8 202 114</b>
Produits financiers nets	(20)	83 015	4 065	201 029
Produits des participations	(21)	1 949 844	1 950 000	1 950 035
Autres gains ordinaires			-	1 376 842
Reprise de provisions pour risques et charges			1 600 000	1 600 000
Autres pertes ordinaires			-	-438 024
Dotation aux provisions pour risques et charges			-424 632	
<b>Résultat des activités ordinaires AV. Impôt</b>		<b>5 996 558</b>	<b>6 853 220</b>	<b>12 891 996</b>
Impôt sur les sociétés	(22)	-578 442	-562 958	-1 550 992
<b>Résultat des activités ordinaires Après Impôt</b>		<b>5 418 116</b>	<b>6 290 262</b>	<b>11 341 004</b>
Effet des modifications comptables				
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>5 418 116</b>	<b>6 290 262</b>	<b>11 341 004</b>

## SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

### ETAT DES FLUX DE TRESORERIE période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2013

*(Chiffres en Dinars)*

	Notes	Au 30 juin 2013	Au 30 juin 2012	Au 31 Déc. 2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients		22 569 875	16 733 847	36 009 222
Intérêts reçus			1	1
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-16 861 219	-11 130 513	-20 588 487
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes )	(23)	-1 853 996	-941 729	-1 798 140
Intérêts payés	(24)	-136 052	-165 510	-458 829
Décaissements provenant des placements à court terme				
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>3 718 608</b>	<b>4 496 096</b>	<b>13 163 767</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(25)	-3 210 100	-2 647 229	-6 132 273
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles				
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-3 210 100</b>	<b>-2 647 229</b>	<b>-6 132 273</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Encaissement Dépôt de garantie				-609 418
Décaissement Dépôt de garantie				-4 991 006
Dividendes et autres distributions payés	(26)	-2 319 334	-2 037 523	1 950 000
Dividendes et autres distributions reçus				7 000 000
Encaissement Emprunt			7 000 000	-1 779 798
Remboursement d'emprunts		-1 183 312	-598 531	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-3 502 646</b>	<b>4 363 946</b>	<b>1 569 778</b>
<b>Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	(27)	<b>60 422</b>	<b>-68 480</b>	<b>-63 300</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-2 933 714</b>	<b>6 144 333</b>	<b>8 537 972</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>-192 187</b>	<b>-8 730 159</b>	<b>-8 730 159</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	(28)	<b>-3 125 901</b>	<b>-2 585 826</b>	<b>-192 187</b>

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 JUIN 2013**

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 30 Juin			31-12-2012
				2 013	2 012		
Revenus et autres produits	17 602 301	Déstockage de production	1 337 769				
<b>Total</b>	<b>17 602 301</b>	<b>Total</b>	<b>1 337 769</b>	<b>Production</b>	<b>16 264 532</b>	13 536 466	27 319 448
Production	16 264 532	Achats consommés	5 131 885	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>11 132 647</b>	9 367 774	18 080 851
<b>Marge sur coût matières</b>	11 132 647	Autres charges externes	3 159 254				
Total	11 132 647		3 159 254	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>7 973 393</b>	7 617 890	14 971 040
<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>7 973 393</b>	Impôts et taxes	87 832				
Total	7 973 393	Charges de personnel	2 199 005				
		<b>Total</b>	<b>2 286 837</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>5 686 556</b>	5 712 771	11 587 085
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>5 686 556</b>	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 601 368				
Autres produits d'exploitation	208 203	Charges Diverses	329 692				
Produits des participations	1 949 844	I/S	578 442				
Produits Financiers	83 015			<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>5 418 116</b>	<b>6 290 262</b>	<b>11 341 004</b>
Total	7 927 618	<b>Total</b>	<b>2 509 502</b>				
<b>Résultat positif des activités ordinaires</b>	<b>5 418 116</b>	Effet modifications comptables		<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>5 418 116</b>	<b>6 290 262</b>	<b>11 341 004</b>

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 30 JUIN 2013

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	10 571 452	6 388 196	1 309 946	1 343 085	1 530 225
Frais de distribution	298 267	67 506	37 472	35 201	158 088
Frais d'administration	1 788 310	13 952	851 587	223 082	699 689
Autres charges d'exploitation	1 188 776				1 188 776
I/S	578 442				578 442
	14 425 247	6 469 654	2 199 005	1 601 368	4 155 220



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS : Situation intermédiaire au 30 Juin 2013**  
**MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS**

**1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

**REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2013.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

**PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

## 2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

### BILAN - ACTIF

#### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2012	Acquisitions	Reclassement	Autres variations	Valeurs brutes au 30/06/2013
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 868 613</b>	<b>14 439</b>	<b>52 872</b>	<b>0</b>	<b>1 935 924</b>
Logiciels	1 848 613	14 439	52 872		1 915 924
Fonds de commerce	20 000				20 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>96 489 999</b>	<b>2 609 147</b>	<b>&lt;52 872&gt;</b>	<b>&lt;579 201&gt;</b>	<b>98 467 073</b>
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 860 887		60 194	10 680	2 931 761
Matériel et outillage	41 043 758		47 437		41 091 195
Matériel de transport	2 630 269		105 637		2 735 906
M.M.B & A.A.I	12 516 989	64 093	119 537		12 700 619
Emballages	33 118 255		773 759		33 892 014
Immobilisations encours	3 128 457	2 545 054	<1 159 436>	<589 881>	3 924 194
					0
<b>Total</b>	<b>98 358 612</b>	<b>2 623 586</b>	<b>0</b>	<b>&lt;579 201&gt;</b>	<b>100 402 997</b>

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2012	Dotations (a)	Autres variations	Amortissements au 30/06/2013
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 044 404</b>	<b>151 438</b>	<b>0</b>	<b>1 195 842</b>
Logiciels	1 044 404	151 438		1 195 842
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>59 155 769</b>	<b>2 532 951</b>	<b>3</b>	<b>61 688 723</b>
Constructions	1 660 729	124 846		1 785 575
Matériel et outillage	23 063 618	1 509 362		24 572 980
Matériel de transport	2 101 730	103 969		2 205 699
M.M.B & A.A.I	6 872 586	70 114		6 942 700
Emballages	25 457 106	724 660	3	26 181 769
<b>Total</b>	<b>60 200 173</b>	<b>2 684 389</b>	<b>3</b>	<b>62 884 565</b>

(a) Les frais d'amortissement des immobilisations engagés par Air Liquide Tunisie en lieu et place de Air Liquide Tunisie Services ont été refacturés au 30 Juin 2013 et ont été présentés en déduction du compte dotation aux amortissements pour la somme de 1 148 020 DT.

**NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Titres de participation (a)	754 046	754 046	754 046
Prêts au personnel (b)	62 103	61 643	61 103
Dépôts et cautionnements	112 810	112 810	112 811
<b>Total brut</b>	<b>928 959</b>	<b>928 499</b>	<b>927 960</b>
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<92 837>	<92 837>	<92 837>
<b>Total net</b>	<b>836 122</b>	<b>835 662</b>	<b>835 123</b>

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

**NOTE 3 : STOCKS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Matières premières	359 432	397 937	355 804
Matières consommables	2 846 794	2 472 345	2 625 997
Gaz fabriqués	625 197	202 954	199 354
Travaux en cours		119 864	135 861
Marchandises en transit	246 054	842 014	635 254
<b>Total brut</b>	<b>4 077 477</b>	<b>4 035 114</b>	<b>3 952 270</b>
Provision pour dépréciation des stocks	<22 337>	<22 337>	<14 837>
<b>Total net</b>	<b>4 055 140</b>	<b>4 012 777</b>	<b>3 937 433</b>

**NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Air Liquide Tunisie Services	19 350 381	12 252 031	16 359 151
Autres clients	4 088 643	3 638 339	3 816 292
<b>Total brut</b>	<b>23 439 024</b>	<b>15 890 370</b>	<b>20 175 443</b>
Provision pour dépréciation des clients	<357 245>	<297 846>	<292 247>
<b>Total net</b>	<b>23 081 779</b>	<b>15 592 524</b>	<b>19 883 196</b>

#### **NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Taxe de formation professionnelle	141 449	173 239	141 002
Charges payées ou comptabilisées d'avance	73 242	57 200	79 536
Sociétés du Groupe (a)	289 209	491 946	296 878
Consignations en douane	28 155	72 255	41 305
Produits à recevoir (b)	5 414 346	9 843 569	5 459 493
TVA	1 561 313	1 974 094	2 234 643
Impôt sur les sociétés	281 917	535 264	
Autres comptes d'actifs courants	1 411 622	1 497 017	1 465 684
<b>Total brut</b>	<b>9 201 253</b>	<b>14 644 584</b>	<b>9 718 541</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs			-
<b>Total</b>	<b>9 201 253</b>	<b>14 644 584</b>	<b>9 718 541</b>

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

(b) Ce poste enregistre notamment la redevance due par Air Liquide Tunisie Services à Air Liquide Tunisie au titre du premier trimestre de l'exercice 2013 pour un montant de 2 899 893 DT ainsi que les intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 433 049 DT.

Il enregistre aussi, les dividendes à recevoir de la société Air Liquide Tunisie d'un montant de 1 949 844 DT.

#### **NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	8 136	4 312	8 697
Titres de placement	2 000	2 000	2 000
<b>Total brut</b>	<b>10 136</b>	<b>6 312</b>	<b>10 697</b>
Provision pour dépréciation des prêts			-
<b>Total net</b>	<b>10 136</b>	<b>6 312</b>	<b>10 697</b>

#### **NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Banque de Tunisie	1 866 603	824 238	562 998
UBCI	3 645	32 393	4 062
Autres établissements bancaires	7 174	522 197	57 389
Caisses	5 616	4 442	2 456
<b>Total</b>	<b>1 883 038</b>	<b>1 383 270</b>	<b>626 905</b>

## **BILAN – CAPITAUX PROPRES & PASSIF**

### **NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 Juin 2013 se détaille comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>Affectation du résultat 2012</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Au 30 juin 2013</b>
Capital social (a)	27 758 550		2 523 500	30 282 050
Réserve légale	2 602 365	173 490		2 775 855
Fonds Social	24 970	100 000	1 400	126 370
Autres réserves	86 048	2 881 270		2 967 318
Subvention d'investissement	1 199 204		<103 729>	1 095 475
Résultat de l'exercice	11 341 004	<11 341 004>	5 418 116	5 418 116
Compte spécial d'investissement	0	2 523 500	<2 523 500>	0
<b>Total</b>	<b>43 012 141</b>	<b>&lt;5 662 744&gt;</b>	<b>5 315 787</b>	<b>42 665 184</b>

(a) Le capital est divisé en 1 211 282 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Pourcentage</b>
Air Liquide International	715 996	59,11%
Banque de Tunisie	232 364	19,18%
Banque Nationale Agricole	133 992	11,06%
Autres	128 930	10,65%
<b>Total</b>	<b>1 211 282</b>	<b>100,00%</b>

### **NOTE 9 : EMPRUNTS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Échéance Emprunt à plus d'un an	3 081 918	5 588 010	3 081 918
<b>Total</b>	<b>3 081 918</b>	<b>5 588 010</b>	<b>3 081 918</b>

### **NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

**NOTE 11 : PROVISIONS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Provisions pour risques	82 779	492 367	67 735
<b>Total</b>	<b>82 779</b>	<b>492 367</b>	<b>67 735</b>

**NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Fournisseurs d'exploitation	3 036 142	1 342 145	4 366 486
Fournisseurs d'immobilisations	1 136 080	2 004 274	1 236 865
Fournisseurs factures non parvenues	1 706 194	1 412 622	2 209 974
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de G			5 837
<b>Total</b>	<b>5 878 416</b>	<b>4 759 041</b>	<b>7 819 162</b>

**NOTE 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Charges à payer	442 049	1 315 140	752 267
C.N.S.S.	181 972	177 919	312 568
Compte courant actionnaires (a)	3 410 644	3 009 755	56 272
Sociétés du Groupe	126 707	88 738	1 167 715
Impôts et taxes	1 009 980	233 535	1 432 791
Autres créditeurs	1 469 418	1 206 580	333 426
<b>Total</b>	<b>6 640 770</b>	<b>6 031 667</b>	<b>4 055 039</b>

(a) Dont dividendes à payer suite AGO du 28 mai 2013 de 3 354 KDT

**NOTE 14 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Banque de Tunisie	5 008 939	3 969 096	819 091
Echéance Emprunts à moins d'un an	1 194 315	1 186 105	2 377 033
Intérêts courus non échus	73 000	143 075	
<b>Total</b>	<b>6 276 254</b>	<b>5 298 276</b>	<b>3 196 124</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

### **NOTE 15 : REVENUS**

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant le premier semestre de l'année 2013.

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 602 301</b>	<b>14 083 272</b>	<b>28 880 935</b>

### **NOTE 16 : COUT DES VENTES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Achats consommés	6 388 196	4 703 293	10 757 190
Frais de personnel	1 309 946	1 130 715	2 343 704
Amortissements et provisions	1 343 085	1 375 657	2 856 890
Autres charges	1 530 225	902 178	2 108 022
<b>Total</b>	<b>10 571 452</b>	<b>8 111 843</b>	<b>18 065 806</b>

### **NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Produits divers d'exploitation	37 851	53 565	400 448
Quote-part des subventions d'investissement	103 729	108 263	222 108
Locations	66 623	20 600	41 200
<b>Total</b>	<b>208 203</b>	<b>182 428</b>	<b>663 756</b>

### **NOTE 18 : COUTS DE DISTRIBUTION**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Achats non stockés	67 506	4 595	14 644
Frais de personnel	37 472	75 912	128 542
Services extérieurs	158 088	136 152	133 634
Amortissements et provisions	35 201	77 480	297 703
<b>Total</b>	<b>298 267</b>	<b>294 139</b>	<b>574 523</b>



**NOTE 19 : CHARGES ADMINISTRATIVES**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Frais du personnel administratif	851 587	635 720	841 148
Achats non stockés	13 952	7 610	28 251
Amortissements et provisions	223 082	94 798	256 656
Autres charges	699 689	601 010	685 633
<b>Total</b>	<b>1 788 310</b>	<b>1 339 138</b>	<b>1 811 688</b>

**NOTE 20 : PRODUITS FINANCIERS NETS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;602 321&gt;</b>	<b>&lt;479 017&gt;</b>	<b>&lt;1 006 079&gt;</b>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<125 858>	<137 886>	<285 201>
Intérêts des Emprunts	<134 866>	<174 260>	<244 560>
Escompte commercial	<8 716>		<3 018>
Pertes de change	<332 881>	<166 870>	<473 300>
<b>Produits financiers</b>	<b>685 336</b>	<b>483 081</b>	<b>1 207 108</b>
Intérêts de retard (a)	433 049	444 000	866 097
Intérêts créditeurs des comptes courants	0	1	1
Gain de change	252 287	39 080	341 010
<b>Produits financiers nets</b>	<b>83 015</b>	<b>4 065</b>	<b>201 029</b>

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

**NOTE 21 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS**

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2012.

**NOTE 22 : IMPOT SUR LES SOCIETES**

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****NOTE 23 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

**NOTE 24 : INTERETS PAYES**

Ce poste représente les encaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

**NOTE 25 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS**

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre 2013.

**NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYES**

Le solde de ce poste représente les dividendes payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2012.

**NOTE 27 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT**

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT ainsi que les échéances payés des contrats leasing.

**NOTE 28 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

**NOTE 29 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-Déc- 2012</b>
Banque de Tunisie	<3 142 337>	<3 144 858>	<256 094>
UBCI	3 645	32 393	4 062
Autres établissements bancaires	7 175	522 198	57 389
Caisses	5 616	4 441	2 456
<b>Total</b>	<b>&lt;3 125 901&gt;</b>	<b>&lt;2 585 826&gt;</b>	<b>&lt;192 187&gt;</b>

**NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>30-juin-13</b>
Cautions douanières	11 438
Cautions sur marchés	12 035
<b>Total</b>	<b>23 473</b>

Mesdames et Messieurs les Actionnaires  
Société AIR LIQUIDE TUNISIE SA  
37, Rue des entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 ARIANA

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013**

***Introduction***

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA arrêtés au 30 juin 2013, joints au présent rapport, et comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

Fait à Tunis le, 22 Août 2013  
Les commissaires aux comptes

Mohamed MEHDI  
ECC MAZARS

*Mourad Guellaty*

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

#### **SOCIETE ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville - Tunis.

La Société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr Mohamed FESSI.

#### **BILAN AU 30.06.2013**

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>30-juin-12</u>	<u>31-déc-12</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles		7 349	7 349	7 349
Amortissement de logiciel		-7 349	-7 349	-7 349
		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations corporelles		1 410 490	1 315 605	1 331 146
Amortissement des immobilisations corporelles		-812 444	-712 014	-799 759
	<b>1</b>	<u>598 046</u>	<u>603 591</u>	<u>531 387</u>
<i>Immobilisations financières</i>				
Immobilisations financières		4 713 539	4 098 402	4 476 466
Provisions sur immobilisations financières		-259 310	-225 166	-226 280
	<b>2</b>	<u>4 454 229</u>	<u>3 873 236</u>	<u>4 250 186</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>5 052 275</u>	<u>4 476 826</u>	<u>4 781 573</u>
<i>Autres actifs non courants</i>		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>5 052 275</u>	<u>4 476 826</u>	<u>4 781 573</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks		43 926 091	35 325 486	34 361 662
Provision		-135 010	-151 261	-152 346
	<b>3</b>	<u>43 791 080</u>	<u>35 174 226</u>	<u>34 209 316</u>
Clients et comptes rattachés		863 968	1 006 611	969 516
Provision		0	0	0
	<b>4</b>	<u>863 968</u>	<u>1 006 611</u>	<u>969 516</u>
Autres actifs courants		492 569	588 562	421 836
Provision		0	0	0
	<b>5</b>	<u>492 569</u>	<u>588 562</u>	<u>421 836</u>
Placements et autres actifs financiers		3 972 250	5 272 250	3 772 250
Provision		-258 820	-135 320	-258 820
	<b>6</b>	<u>3 713 430</u>	<u>5 136 930</u>	<u>3 513 430</u>
Liquidités et équivalents de liquidités		539 857	1 083 754	1 603 780
Provision		0	0	0
	<b>7</b>	<u>539 857</u>	<u>1 083 754</u>	<u>1 603 780</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>49 400 904</u>	<u>42 990 083</u>	<u>40 717 876</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>54 453 179</u>	<u>47 466 909</u>	<u>45 499 449</u>

## BILAN AU 30.06.2013

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30-juin-13</b>	<b>30-juin-12</b>	<b>31-déc-12</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		3 607 500	3 006 250	3 607 500
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563	1 676 563
Réserves		15 382 655	13 857 951	13 233 743
Autres capitaux propres		3 289 915	1 589 915	1 589 915
Résultats reportés		2 058 174	2 889 900	2 889 900
Effets des modifications comptables				
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>26 014 807</b>	<b>23 020 579</b>	<b>22 997 621</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 502 243</b>	<b>2 368 866</b>	<b>4 038 498</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>8</b>	<b>27 517 049</b>	<b>25 389 445</b>	<b>27 036 119</b>
<b>PASSIFS</b>				
<i>Passifs non courants</i>				
Emprunts		10 034 895	6 453 755	9 290 319
Provisions		546 574	522 643	505 583
Autres passifs non courants		0	0	0
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>9</b>	<b>10 581 469</b>	<b>6 976 398</b>	<b>9 795 902</b>
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs & comptes rattachés	<b>10</b>	2 538 162	4 209 073	2 666 699
Autres passifs courants	<b>11</b>	4 471 139	2 656 654	4 028 281
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>12</b>	9 345 360	8 235 340	1 972 448
<b>Total des passifs courants</b>		<b>16 354 661</b>	<b>15 101 067</b>	<b>8 667 428</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>26 936 130</b>	<b>22 077 465</b>	<b>18 463 330</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>54 453 179</b>	<b>47 466 909</b>	<b>45 499 449</b>

## ETAT DE RESULTAT AU 30.06.2013

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>30-juin-13</i>	<i>30-juin-12</i>	<i>31-déc-12</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus		6 403 829	13 880 161	22 205 910
Produits des participations		595 521	35 936	184 007
Autres produits d'exploitation		16 993	7 065	38 876
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>13</b>	<b>7 016 344</b>	<b>13 923 163</b>	<b>22 428 793</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation de stock		-9 564 429	-5 058 015	-4 094 191
Achats de terrains à construire		8 886 030	9 005 028	9 003 015
Frais sur achat de terrains à construire		39 392	419 507	440 913
Achats Etudes et prestations		123 590	277 117	410 682
Achats de matériels, équipements et travaux		4 452 979	4 998 781	9 264 686
Charges de personnel	<b>14</b>	495 992	769 531	1 167 097
Dotations aux amortissements		43 911	43 778	90 175
Dotations aux provisions		74 096	114 015	378 882
Autres charges d'exploitation		279 311	306 689	546 504
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>4 830 872</b>	<b>10 876 431</b>	<b>17 207 763</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 185 472</b>	<b>3 046 732</b>	<b>5 221 031</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES</b>				
Charges financières nettes		377 583	214 559	624 086
Produits des placements		32 826	92 409	127 751
Autres gains ordinaires	<b>15</b>	49 704	118 104	390 159
Autres pertes ordinaires		53	0	8 698
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>1 890 366</b>	<b>3 042 685</b>	<b>5 106 156</b>
Impôt sur le bénéfice		-388 124	-673 819	-1 067 658
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>1 502 243</b>	<b>2 368 866</b>	<b>4 038 498</b>
Eléments extraordinaires		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 502 243</b>	<b>2 368 866</b>	<b>4 038 498</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2013**

<i>Désignation</i>	<i>30-juin-13</i>	<i>30-juin-12</i>	<i>31-déc-12</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Encaissements reçus des clients	7 634 330	12 583 073	23 321 347
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-15 046 449	-14 901 746	-21 982 359
Intérêts payés	-364 013	-179 386	-600 630
Impôts sur les bénéfices payés	-486 830	-636 168	-1 239 899
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<i>-8 262 962</i>	<i>-3 134 227</i>	<i>-501 540</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-148 755	-109 465	-124 435
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	69 007	11 820	11 820
Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières	-194 795	-133 780	-518 241
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	828	818
Dividendes reçus	595 521	35 936	184 007
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<i>320 978</i>	<i>-194 661</i>	<i>-446 031</i>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements sur emprunts	3 000 000	3 100 000	9 450 000
dividendes et autres distribution	-1 010 091	-841 750	-841 750
Dividendes sur actions propres	0	0	0
Acquisition actions propres	0	0	0
Cession actions propres	0	0	0
Remboursement d'emprunts	-697 942	-260 177	-4 630 531
Encaissements provenant des placements	28 500 000	6 600 000	23 800 000
Décaissements provenant des placements	-28 700 000	-10 250 000	-25 950 000
Encaissements sur produits placements	32246,206	82 262	122 526
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	<i>1 124 213</i>	<i>-1 569 665</i>	<i>1 950 245</i>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-6 817 770</b>	<b>-4 898 553</b>	<b>1 002 674</b>
Trésorerie au début de l'exercice	1 603 780	601 106	601 106
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-5 213 991	-4 297 447	1 603 780



## METHODES COMPTABLES

### *HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET CONVENTIONS COMPTABLES*

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2013 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses et conventions suivantes :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention de l'entité
- convention de l'unité monétaire
- convention de la périodicité
- convention du coût historique
- convention de réalisation de revenu
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de la permanence des méthodes
- convention de prudence.

### *MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES*

#### *1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES*

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Taux d'amortissement</i>
- Constructions	5%
- Agenc. Aménag et installations des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et matériel de bureau	10%
- Matériel informatique	15 %

#### *2- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES*

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, les prêts accordés au personnel ainsi que les autres prêts.

### *3- VALEURS D'EXPLOITATION*

Cette rubrique comprend la valeur du stock des terrains à bâtir, de projets en cours de réalisation ainsi que la partie des projets finis non encore cédés à la date d'arrêtés des états financiers.

### *4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS*

Sont logés dans ce compte les créances ordinaires et les créances matérialisées par des effets.

### *5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS*

Ce compte comprend les titres de placement et les fonds placés par la société dans l'intention d'une conservation non durable.

### *6- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS*

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

### *7- AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS A L'EMPLOI*

A partir de l'exercice 2011, la société a décidé de comptabiliser un passif relatif à l'estimation des droits acquis des salariés actuels au titre de l'indemnité de départ à la retraite. Ce traitement est prévu par les dispositions de la norme comptable internationale IAS 19. Cette norme n'a pas d'équivalent au niveau du référentiel comptable tunisien. Cependant, ce traitement comptable est conforme aux dispositions du décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité en Tunisie. En effet, les §53 et 54 du dit-décret stipulent que le passif est constitué par les obligations actuelles de l'entreprise, résultant de transactions ou d'événements passés, nécessitant probablement le sacrifice ou le transfert futur à d'autres entités de ressources représentatives d'avantages économiques. Un passif est pris en compte dans le bilan lorsqu'il est probable qu'un transfert de ressources économiques résultera du règlement de l'obligation à la charge de l'entreprise, et que le montant de ce règlement peut être mesuré d'une façon fiable.

Il est à noter que conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers (applicable à la société ESSOUKNA en vertu de la décision de son conseil d'administration en date du 4 Juin 1990), chaque employé percevra à l'occasion de

son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé.

Pour évaluer l'engagement au titre de ces indemnités, l'entreprise doit déterminer le droit acquis par le personnel en contrepartie des services rendus au cours de l'exercice et des périodes antérieures. Elle a alors utilisé les hypothèses actuarielles objectives suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé : 5%
- Taux d'actualisation financière : 8%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### ACTIFS NON COURANTS

#### I- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 30.06.2013, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 1.410.490 dinars, contre 1.331.146 dinars au 31.12.2012. La variation enregistrée au cours du premier semestre de l'exercice 2013 se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 30.06.2013	Solde au 31.12.2012	Variation
Terrains	162 500	162 500	0
Constructions	350 780	350 780	0
Matériel de transport	397 738	347 902	49 836
Inst. générales.am. constructions	293 888	291 817	2 071
Equipements de bureaux	105 836	83 321	22 515
Matériel informatique	99 748	94 825	4 923
<b>Total</b>	<b>1 410 490</b>	<b>1 331 146</b>	<b>79 345</b>

**AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Désignation	Total amorti au 31.12.12	Dotation de la période	Cession ou reclassement	Total amorti au 30.06.13
Logiciels	7 349	0	0	7 349
Constructions	233 937	8 770	0	242 707
Matériel de transport	159 758	28 729	31 226	157 260
Inst. gén.am. constructions	254 812	2 661	0	257 473
Equipements de bureaux	74 724	1 309	0	76 033
Matériel informatique	76 528	2 442	0	78 970
<b>Total</b>	<b>807 108</b>	<b>43 911</b>	<b>31 226</b>	<b>819 793</b>

**2- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Au 30.06.13, ce poste présente un solde net débiteur de 4.454.229 DT contre un solde net de 4.250.186 DT au 31.12.12. La variation se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.13	Solde au 31.12.12	Variation
Titres de participation	4 522 991	4 328 196	194 795
Autres immobilisations financières	190 547	148 270	42 277
<b>Total des immobilisations financières brutes</b>	<b>4 713 539</b>	<b>4 476 466</b>	<b>237 073</b>
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>	-259 310	-226 280	-33 030
<b>Total</b>	<b>4 454 229</b>	<b>4 250 186</b>	<b>204 043</b>

**2-1- TITRES DE PARTICIPATION**

Au 30.06.2013, les titres de participation totalisent un montant de 4.522.991 DT se détaillant comme suit :

Titres	Valeur globale
TUNISIE-LAIT	82 440
BNA	1 822 748
SOGEST	10
SICAV BNA	11 000
SOIVM SICAF	452 373
SICAV STB AVENIR	10 525
B.N.A. Capitaux	8 200
IFRIKIA	156 602
SICAR – Invest	190 000
SICAV Placement Obligataire	30 000
SIP - SICAR	600 000
B.T.S	2 000
Immobilière des Œillets	200 010
Société ZIED	719 530
TUNISRE	237 553
<b>Total</b>	<b>4 522 991</b>

Au cours du 1er semestre de l'exercice 2013, les mouvements ayant touché cette rubrique se limitent à l'acquisition de 22.018 actions BNA pour une valeur totale de 194.795 dinars (soit une valeur moyenne de 8,845 dinars par titre).

#### 2-2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 30.06.2013, les autres immobilisations financières totalisent un montant de 190.547 DT contre 148.270 DT au 31.12.12 enregistrant une augmentation de 42.277 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.13	Solde au 31.12.12	Variation
Prêts au personnel	189 047	144 340	44 707
Avance à échéance	980	3 410	-2 430
Dépôts et cautionnements	520	520	0
<b>Total</b>	<b>190 547</b>	<b>148 270</b>	<b>42 277</b>

#### ACTIFS COURANTS

#### 3- VALEURS D'EXPLOITATION

Au 30.06.2013, le solde net de cette rubrique s'élève à 43.791.080 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2013
Terrains à bâtir	21 695 834
Projets en cours	19 939 006
Projets finis	2 291 251
<b>Valeur brute des stocks</b>	<b>43 926 091</b>
Provisions	-135 010
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>43 791 080</b>

Les stocks de projets en cours et de projets finis sont valorisés au coût de production qui inclut l'ensemble des charges directes et indirectes encourues conformément aux dispositions de la norme NCT 4, ainsi que les coûts d'emprunts supportés pendant la période de réalisation des projets.

La provision sur stocks est destinée à couvrir la dépréciation des locaux achevés et non encore vendus (3 ans après l'obtention du PV de récolement).

Au cours du premier semestre de l'exercice 2013, la société a acquis deux lots de terrain sis respectivement à Manouba et aux Jardins El Menzah. Les prix d'achat respectifs sont de 6.069.840 dinars et 2.816.190 dinars.

Durant la même période, la société a obtenu le PV de récolement du projet EHC 23 à El Mourouj 5

#### 4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Au 30.06.2013, ce poste présente un solde débiteur net de 863.968 DT contre un solde de 1.006.611 DT au 30.06.2012 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.13	Solde au 30.06.12
Clients	702 756	825 519
Clients effets à recevoir	161 212	181 093
<b>Total clients</b>	<b>863 968</b>	<b>1 006 611</b>

#### 5- AUTRES ACTIFS COURANTS

Au 30.06.13, ce poste présente un solde débiteur de 492.569 DT contre 588.562 DT au 30.06.12 se détaillant comme suit:

Libellé	30.06.2013	30.06.2012
Avances aux fournisseurs	326 417	249 081
Crédit TFP	5 911	0
Débiteurs divers	127 373	296 483
Prêts au personnel à moins d'un an	32 868	42 998
<b>Total</b>	<b>492 569</b>	<b>588 562</b>

#### 6- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 30.06.13, le solde de ce poste s'élève à 3.972.250 DT contre un solde de 3.772.250 DT au 31.12.12 et se détaille comme suit :

Libellé	30.06.2013	31.12.2012	Variation
Placements bons de caisse	0	1 500 000	-1 500 000
Fonds gérés par SIP SICAR	3 948 250	2 248 250	1 700 000
BNA Capitaux Confiance FCP	12 000	12 000	0
BNA Capitaux Progrès FCP	12 000	12 000	0
<b>Total</b>	<b>3 972 250</b>	<b>3 772 250</b>	<b>200 000</b>

La variation positive de 1.700.000 DT au niveau de la rubrique Fonds gérés par SIP SICAR correspond au montant versé par la société pour la création d'un nouveau compte de capital risque auprès de la SIP SICAR. Ce placement a permis à la société de bénéficier d'un dégrèvement fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2012. Au 30/06/2013, les dits fonds ont servis (provisoirement) à la souscription d'actions SICAV.

Au 30/06/2013, le détail par fonds et par placement se présente comme suit :

FG 1		FG 2		FG 3		FG 4		FG 5	
CDS	125 000	KING'S SAVOUR	85 500	BEST 2S	30 000	BMZ	750 000	Placements SICAV	1 700 000
KING'S SAVOUR	38 000	SCI	136 000	UNIVER	16 000	SEB	355 000		
		Placements SICAV	25 500	SCB	11 500	Placements SICAV	445 000		
				SCI	97 100				
				SUKRA	66 000				
				Placements SICAV	67 650				
<b>S Total FG1</b>	<b>163 000</b>	<b>S Total FG2</b>	<b>247 000</b>	<b>S Total FG3</b>	<b>288 250</b>	<b>S Total FG4</b>	<b>1 550 000</b>	<b>S Total FG5</b>	<b>1 700 000</b>

Au 31/06/2013, le cumul des provisions sur fonds gérés s'élève à 258.820 dinars. Il correspond à la totalité de la créance CDS (125.000 dinars), une partie des créances SCB (2.820 dinars) et BEST 2S (7.500 dinars) et la totalité des créances KING'S SAVOUR (123 500 dinars). Ce montant représente la valeur en principal des échéances échues et impayés sur ces participations.

#### 7- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 30.06.2013, cette rubrique présente un solde de 539.857 DT, contre un solde de 1.083.754 DT au 30.06.2012 se détaillant comme suit :

Libellé	30.06.2013	30.06.2012
Chèques à l'encaissement	416 287	692 048
Effets à l'encaissement	0	0
Banques	122 339	391 442
Caisse	1 231	264
<b>Total</b>	<b>539 857</b>	<b>1 083 754</b>

### CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

#### 8 - CAPITAUX PROPRES

Le détail des capitaux propres au 30.06.2013 se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.13	Solde au 31.12.12	Variation
Capital social	3 607 500	3 607 500	0
Actions propres	0	0	0
Réserves	17 839 917	14 079 792	3 760 125
Prime d'émission	1 676 563	1 676 563	0
Fonds social	832 653	743 866	88 787
Résultats reportés	2 058 174	2 889 900	-831 726
Effets des modifications comptables		0	0
<b>Total</b>	<b>26 014 807</b>	<b>22 997 621</b>	<b>3 017 186</b>
Résultat net de l'exercice	1 502 243	4 038 498	-2 536 255
<b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>	<b>27 517 049</b>	<b>27 036 119</b>	<b>480 931</b>

Le résultat par action se présente, au 30.06.2013 comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.13	Solde au 30.06.12	Solde au 31.12.12
Résultat net	1 502 243	2 368 866	4 038 498
Nombre d'actions	3 607 500	3 006 250	3 607 500
<b>Résultat par action</b>	<b>0,416</b>	<b>0,788</b>	<b>1,119</b>

Le tableau des mouvements de capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2012	Affectation du résultat 2012	Distribution	Résultat 06/2013	Fonds Social	30/06/2013
Capital social	3 607 500					3 607 500
Primes d'émission	1 676 563					1 676 563
Réserve légale	300 625	60 125				360 750
Réserves extraordinaires	12 189 252	2 000 000				14 189 252
Réserves pour réinvestissements	1 550 000	1 700 000				3 250 000
Dividendes sur actions propres	39 915					39 915
Fonds social	743 866	100 000			-11 213	832 653
Résultats reportés	2 889 900	-831 727				2 058 173
Résultats de l'exercice	4 038 498	-4 038 498		1 502 243		1 502 243
Dividendes	0	1 010 100	-1 010 100			0
<b>Total</b>	<b>27 036 119</b>	<b>0</b>	<b>-1 010 100</b>	<b>1 502 243</b>	<b>-11 213</b>	<b>27 517 049</b>

*PASSIFS*

*9 - PASSIFS NON COURANTS*

Au 30.06.2013, ce poste présente un solde créditeur de 10.581.469 DT, contre 9.795.902 DT au 31.12.2012. La variation positive de 785.567 DT se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.13	Solde au 31.12.12	Variation
Emprunts	10 034 895	9 290 319	744 576
Provisions pour risques et charges	546 574	505 583	40 991
<b>Total</b>	<b>10 581 469</b>	<b>9 795 902</b>	<b>785 567</b>

La rubrique « provisions pour risques et charges » est destinée à couvrir les risques inhérents aux éventuelles réclamations des clients qui engendreraient des dépenses à la charge de la société ESSOUKNA ainsi que le passif inhérent aux avantages postérieurs à l'emploi (cf. Note 7 au niveau des méthodes comptables).



#### **10 - FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS**

Au 30.06.2013, cette rubrique présente un solde créditeur de 2.538.162 DT, contre un solde de 4.209.073 DT au 30.06.2012.

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30.06.13</b>	<b>Solde au 30.06.12</b>	<b>Variation</b>
Entrepreneurs	2 128 276	2 771 310	-643 034
Autres fournisseurs	309 113	795 183	-486 070
Factures non parvenues	100 773	642 580	-541 807
<b>Total</b>	<b>2 538 162</b>	<b>4 209 073</b>	<b>-1 670 911</b>

#### **11- AUTRES PASSIFS COURANTS**

Au 30.06.2013, cette rubrique présente un solde créditeur de 4.471.139 DT, contre un solde de 2.656.654 DT au 30.06.2012 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30.06.2013</b>	<b>30.06.2012</b>
Clients Avances	3 550 209	1 137 440
Personnel	176 245	393 651
Etat Impôts et Taxes	347 629	583 235
Jetons de présence	40 625	40 625
Dividendes à payer	547	538
Créditeurs divers	226 734	291 387
Organismes sociaux	83 004	168 284
Compte d'attente	45 670	40 514
Produits constatés d'avance	475	980
<b>Total</b>	<b>4 471 139</b>	<b>2 656 654</b>

#### **12- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Au 30.06.2013 les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent un montant de 9.345.360 DT et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30.06.12</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts	3 591 512
Banques	5 753 848
<b>Total</b>	<b>9 345 360</b>

## CHARGES ET PRODUITS

### 13- PRODUITS D'EXPLOITATION

#### 13-1- REVENUS

Au 30.06.2013, les revenus totalisent un montant de 6.403.829 DT contre un montant de 13.880.161 DT au 30.06.2012, enregistrant ainsi une variation négative de 7.393.675 DT. Les ventes se détaillent comme suit :

Désignation	30.06.2013	30.06.2012	Variation
Ventes de logements	5 352 974	11 929 233	-6 576 259
Ventes de magasins et de bureaux	1 050 855	1 880 374	-829 519
Ventes de terrains lotis	0	70 555	-70 555
<b>Total</b>	<b>6 403 829</b>	<b>13 880 161</b>	<b>7 393 675</b>

Il est aussi à noter que la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des locaux vendus) est passée de 29,52 % en 2012 à 32,55 % au premier semestre de l'exercice 2013. Le détail par projet de la marge se présente comme suit :

Projet	CA au 30/06/2013	en %	Coût des ventes	Marge en % du CA
LOT EHC 22 MOUROUJ V	723 527	11,30%	460 842	36,31%
LOT HSC 57/58 MOUROUJ V	872	0,01%	763	12,53%
LOT EHC 23 MOUROUJ V	1 893 144	29,56%	1 271 886	32,82%
LOTS CUD 48-50 NASR II	728 504	11,38%	497 387	31,72%
LOT EHC 17 MOUROUJ V	163 095	2,55%	112 521	31,01%
LOT EHC 61 AIN ZAGOUAN	2 027 946	31,67%	1 393 525	31,28%
LOT EHSC 6-7 LAAOUINA	866 741	13,53%	582 544	32,79%
<b>Total</b>	<b>6 403 829</b>	<b>100%</b>	<b>4 319 467</b>	<b>32,55%</b>

L'augmentation de la marge sur coût en 2013 par rapport aux chiffres de l'exercice 2012 s'explique par :

- Une augmentation des prix de vente
- Une augmentation de la proportion des ventes de commerces (ayant un taux de marge plus élevé)

#### 13-2- PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Les produits des participations totalisent au 30.06.13 un montant de 595.521 DT contre 184.007 DT au 31.12.2012. Ils représentent les dividendes encaissés en 2013. Cette augmentation sensible s'explique par la distribution par la société ZIED SARL (filiale d'ESSOUKNA ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de titres de participations) d'un dividende

« exceptionnel ». Ce dividende a été prélevé sur le résultat de 2012 de la société ZIED SARL ayant enregistré des plus values importantes suite à la cession d'une partie de son portefeuille. Ces produits doivent être reclassés au niveau de la rubrique « produits des placements ».

#### **14- CHARGES DU PERSONNEL**

Au 30.06.2013, les charges du personnel totalisent un montant de 495.992 contre 769.531 DT au 30.06.2012. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>30.06.2013</b>	<b>30.06.2012</b>	<b>31.12.2012</b>
Appointements et salaires	407 427	453 383	948 859
Congés payés	-5 218	178 737	-14 592
Charges sociales légales	93 784	137 411	232 831
<b>Total</b>	<b>495 992</b>	<b>769 531</b>	<b>1 167 098</b>

Par rapport aux données de la situation intermédiaire au 30/06/2012, la diminution sensible s'explique essentiellement par l'abandon fin 2012 de la nouvelle méthode de calcul de la provision pour congés payés. Cette méthode consistait à retenir comme base le salaire moyen sur l'année (et non le dernier salaire brut). Etant donné que le personnel reçoit plus que 12 salaires et des primes, le salaire moyen (total annuel/12) est largement supérieur au salaire mensuel brut d'où la variation importante.

#### **15- AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Au 30.06.2013, cette rubrique présente un solde de 49.704 DT qui se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30.06.13</b>
Reprise provisions primes	9 532
Appels d'offres	2 650
Reprise provisions sur stocks	17 336
Reprise provisions titres	75
Remboursement Assurance Voiture	13 301
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	3 233
Avoirs sur factures et autres produits	3 578
<b>Total</b>	<b>49 704</b>

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi N° 94/117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par l'article 18 de la loi N° 2005/96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière, nous avons procédé à l'examen limité du bilan au 30 juin 2013 de la société ESSOUKNA, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date. L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

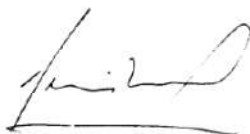
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'audit applicables en Tunisie ; et notamment les normes de l'IFAC ISRE 2400 et ISRE 2410 (ex ISA 910) relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers de la société ESSOUKNA arrêtés au 30 juin 2013 et annexés aux pages 2 à 5 du présent rapport ne sont pas sincères et réguliers et ne donnent pas une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs, du résultat de la période ainsi que de la situation financière de la société conformément aux prescriptions du système comptable des entreprises.

**Tunis, le 28 Aout 2013**

**Union des Experts Comptables, Membre de Grant Thornton International**

**Mohamed FESSI**



#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(\*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

#### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

---

(\*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

#### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

#### **Actions offertes au public :**

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(\*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.**

---

(\*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
  - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
  - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

## 1- Présentation de la société

**Dénomination sociale :** Best Lease

**Siège social :** 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

**Législation particulière applicable :** La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

**Date de constitution :** 14/04/1999

**Capital social :** 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

## 2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

## 3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

## 4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.



Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

## **5- Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

### **6-1- Offre à Prix Ferme :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

#### **Catégorie A :**

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

**Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.**

**La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.**

#### **Catégorie B :**

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

#### **Catégorie C :**

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.**

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<b><u>Catégorie A :</u></b>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<b><u>Catégorie B :</u></b>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<b><u>Catégorie C :</u></b>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>4 000 000</b>	<b>8 400 000</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie B :** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

**Pour la catégorie C :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

**Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

**Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

**6-2- Placement Garanti**

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

**Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.**

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

**Transmission des demandes:**

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

## **Soumission et vérification des demandes :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **10- Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

### **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

### **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.bnacapitaux.com.tn](http://www.bnacapitaux.com.tn).

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.